



الجزائر

ALGERIA

VIIème Conférence en vue de faciliter
l'entrée en vigueur du Traité
d'interdiction complète des essais nucléaires

DECLARATION

DE S.E. M. MOURAD MEDELICI

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

NEW YORK, LE 23 SEPTEMBRE 2011

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de présenter les félicitations de la délégation algérienne aux deux co-présidents de cette 7^{ème} Conférence de l'Article XIV visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Connaissant l'engagement de vos deux pays, le Mexique et la Suède, en faveur de la cause du désarmement nucléaire, je suis persuadé que sous votre perspicace conduite, aucun effort ne sera épargné en vue de promouvoir la cause commune qui nous réunit tous aujourd'hui, à savoir l'entrée en vigueur tant attendue du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A ce titre, vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les deux précédents coordonnateurs de cette conférence, en l'occurrence les Ministres des Affaires Etrangères Alain Juppé de France et Taib Fassi Fihri du Maroc, qui ont déployé de grands efforts lors de leur présidence conjointe.

Je félicite le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour son importante déclaration prononcée ce matin qui démontre une nouvelle fois son engagement résolu en faveur de l'entrée en vigueur de ce Traité.

J'adresse également mes remerciements à M. Tibor Toth, Secrétaire Exécutif de la Commission préparatoire de l'OTICE, ainsi qu'à ses collaborateurs du Secrétariat technique provisoire, qui ont accompli un travail remarquable dans le processus de mise en place du régime de vérification instauré par le Traité. Ainsi, le bilan est encourageant au moment où nous allons, demain, 24 septembre, célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption du TICE.

Il convient de rappeler que l'Algérie a toujours soutenu la Commission préparatoire dans ces efforts, en veillant particulièrement à développer des relations de coopération fortes et durables avec le Secrétariat technique.

Mesdames, Messieurs,

L'Algérie, qui porte encore les stigmates humanitaires et environnementales des essais nucléaires effectués sur son territoire par la puissance coloniale, apprécie à sa juste valeur la place de ce Traité dans l'architecture

institutionnelle du désarmement et de la non prolifération nucléaires. C'est pourquoi l'Algérie, en tant que pays ayant déjà ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ne peut que soutenir et encourager les efforts visant à donner au Traité une existence formelle et effective.

L'Algérie est convaincue que bien qu'importants, cet instrument et les moratoires qui en constituent la phase préliminaire, ne sauraient se substituer à l'exigence impérative de l'élimination totale des armes nucléaires, seule à même de garantir la non utilisation de celles-ci à des fins d'expérimentation.

Mesdames, Messieurs,

Voilà un peu plus d'un an que le Traité de Pelindaba, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, est entré en vigueur.

S'agissant d'une mesure de confiance et de sécurité adoptée dans le respect des objectifs de désarmement et de non prolifération, il est important que le Secrétariat technique provisoire du TICE accompagne les organes naissants de ce Traité et qu'il l'assiste en vue d'élargir les capacités de l'Afrique à bénéficier des applications civiles du système de vérification mis en place par l'OTICE.

De même, tout en appuyant l'objectif principal de vérification dévolu au Système de surveillance international, ma délégation estime que l'optimisation de l'utilisation de ce système à des fins civiles devrait également être encouragée. La Commission préparatoire et son Secrétariat technique peuvent être fiers de ce que le Système de surveillance international est devenu aujourd'hui une réalité sur le terrain par la mise en fonctionnement d'un nombre considérable de stations à travers le monde.

L'utilisation de ce système peut contribuer à d'autres objectifs pacifiques sans pour autant entraver la mission principale de vérification. Aussi, serait-il souhaitable que la Commission préparatoire s'ouvre davantage à la coopération scientifique et technique avec les Etats signataires et la Communauté scientifique afin d'optimiser les utilisations civiles futures du système de surveillance.

Mesdames, Messieurs,

Depuis la proclamation du 29 août comme Journée internationale contre les essais nucléaires, d'autres initiatives sont venues conforter cette dynamique positive en faveur de la paix et la sécurité dans le monde. A ce titre, elles requièrent toute notre attention.

Il en a ainsi de l'appel, lancé par les participants au 2^{ème} Colloque international d'Alger, en mars 2010, sur les conséquences sanitaires et environnementales des explosions nucléaires au Sahara algérien, pour l'organisation sous l'égide des Nations Unies d'une conférence internationale pour la prise en charge des sites d'essais nucléaires dans le monde et pour proclamer la période 2012-2021 comme « Décennie internationale pour le nettoyage, la réhabilitation et le développement durable des régions affectées par les essais nucléaires dans le monde ».

Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière conférence en 2009, il y a eu cinq nouvelles ratifications (République de Centrafrique, Ghana, Guinée, les Iles Marshall, Trinité et Tobago) qui donnent un total de 182 signataires et 155 ratifications. Nous ne pouvons que nous en réjouir de ces marques de confiance à l'endroit du TICE.

La présente conférence nous amène, cependant, à faire le constat qu'un certain nombre de pays n'ont pas encore ratifié le Traité. De ce fait, l'universalité de cet instrument et le parachèvement de l'édification de l'Organisation qui porte son nom se retrouvent toujours bloqués.

D'où notre crainte que cette situation de blocage du processus de ratification pourrait bien constituer une source de préoccupation supplémentaire pour la Communauté internationale, dans le cas où le régime de vérification en cours de parachèvement, était empêché de remplir ses fonctions en l'absence de l'organe intergouvernemental justifiant son existence. Nous serions alors en présence d'un régime de vérification certes opérationnel, mais hélas dépourvu de l'assise juridique nécessaire à sa légitimité internationale.

Aussi, est-il crucial d'éviter un tel scénario et œuvrer coûte que coûte à synchroniser les efforts de mise en fonction du régime de vérification avec la cadence du processus d'entrée en vigueur du Traité.

Au vu de ces considérations, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte, afin de lancer un appel solennel à tous les Etats qui ne se sont pas encore acquittés de l'obligation, qui leur incombe au titre de leur contribution à la consécration de la paix et de la sécurité internationales, de procéder sans délais à la ratification du TICE. Je lance cet appel en soulignant la responsabilité toute particulière des neufs pays dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, et celle encore plus spécifique des puissances détentrices de l'arme nucléaire.

L'Algérie, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour soutenir et promouvoir les initiatives et démarches destinées à accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je vous remercie.